

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE JADE INC.	Numéro de permis 2012591	Date d'inspection Le 19 octobre 2020
Nom de l'établissement Garderie Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : Un plan d'étude sera fait et documenté	11(a)	31 oct. 2021	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : Un plan d'étude sera fait et documenté	11(b)	31 oct. 2021	
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. Commentaires : Un plan d'étude sera fait et documenté	11(c)(ii)	31 oct. 2021	

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma visite le ratio est respecté.</p> <ul style="list-style-type: none"> Après vérification les dossiers des membres du personnel sont complets Un registre quotidien des incidents est tenu. L'aire de repos est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance. <p>Une discussion avec la directrice à propos des éducatrices qui sont présentement en formation, envoyer les preuves et aussi inscrire la direction au cours afin de documenté le plan d'étude et se conformé au norme sur le plan formation.</p>
--

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 octobre 2020

Date

original signé par
Nathalie Lessard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 octobre 2020

Date